



## Assemblée générale

*Documents officiels*

### Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

**210**<sup>e</sup> séance

Mardi 29 novembre 1994, à 10 h 30  
New York

*Président* : M. Cissé ..... (Sénégal)

*La séance est ouverte à 10 h 30.*

#### **Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien**

**Le Président** : Conformément aux dispositions de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale du 2 décembre 1977, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien se réunit aujourd'hui en séance solennelle pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

J'ai le plaisir d'accueillir S. E. M. Amara Essy, Président de l'Assemblée générale, M. Chinmaya Gharekhan, Conseiller politique spécial du Secrétaire général et Représentant spécial pour les pourparlers de paix du Moyen-Orient, S. E. M. Stanley Kalpagé, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, S. E. M. Farouk Kaddoumi, Chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine, représentant de la Palestine, et Mme Rosario Green, Sous-Secrétaire générale du Département des affaires politiques. Je voudrais également souhaiter la bienvenue aux représentants des États Membres, des organisations intergouvernementales et des mouvements de libération, ainsi qu'aux représentants d'organisations non gouvernementales, aux membres de la presse et à tous ceux qui ont accepté l'invitation du Comité à participer à cette séance solennelle.

J'invite maintenant toutes les personnes présentes à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire de tous ceux qui ont donné leur vie au service de la cause du peuple palestinien.

*Les participants observent une minute de silence.*

**Le Président** : Je voudrais maintenant faire une déclaration au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue à l'occasion de la cérémonie organisée cette année pour marquer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Nous sommes honorés de la participation de nombreuses personnalités éminentes. La tradition de tenir chaque année, le 29 novembre, une réunion solennelle en témoignage de solidarité avec le peuple palestinien remonte déjà à 16 ans. Pendant toute cette période, l'Organisation des Nations Unies, les organes et organismes des Nations Unies, ainsi que le Secrétaire général, ont participé aux efforts qu'a faits la communauté internationale pour favoriser l'avènement de la paix, de la justice et de la stabilité dont les peuples du Proche-Orient ont été privés depuis si longtemps.

Les trois années qui se sont écoulées depuis le début du processus de paix amorcé à Madrid, en octobre 1991, ont transformé la physionomie de la région. Les parties au conflit, rejetant leur attitude séculaire de méfiance et de

haïne, se sont unies pour atteindre un but commun : l'établissement d'une paix globale, juste et durable dans cette partie du monde. Des événements décisifs avaient eu lieu avant la Journée de solidarité de 1993. Aujourd'hui, 12 mois après, nous sommes de nouveau les témoins d'événements d'une importance capitale. Les négociations bilatérales entre Israël et l'OLP, entre Israël et la Jordanie ont abouti à des succès notables. Notre Comité s'est félicité de la signature, par Israël et l'OLP, de l'Accord sur la bande de Gaza et la zone de Jéricho, du retrait ultérieur des troupes israéliennes de ces zones, du déploiement de la force de police palestinienne, du retour du Président Arafat et d'autres chefs palestiniens à Gaza et de la création de l'Autorité palestinienne. Une autre bonne nouvelle a été la signature par les parties de l'Accord sur le transfert préparatoire des pouvoirs et responsabilités pour la Rive occidentale. Les négociations entre Israël et la Jordanie ont abouti à un traité de paix. Des ennemis séculaires se sont maintenant engagés sur la voie de la coexistence pacifique, du respect mutuel et de la coopération pour résoudre divers problèmes régionaux.

Si importantes que puissent être ces réalisations bilatérales, une assistance internationale n'en est pas moins nécessaire d'urgence pour assurer le développement du territoire palestinien occupé et améliorer au plus vite les conditions de vie des Palestiniens afin que les dividendes concrets que peut rapporter la paix se concrétisent. Il faudra aussi un soutien économique cohérent, ciblé et bien structuré, éventuellement intégré dans un futur programme multilatéral visant à établir un nouveau régime économique dans la région. À ce propos, les progrès considérables des pourparlers multilatéraux sur les problèmes régionaux du Proche-Orient sont une source de grande satisfaction. Notre Comité a par ailleurs pris acte du récent Sommet économique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. C'est là un pas important dans la bonne direction.

Depuis le début du processus de paix de Madrid, l'Organisation des Nations Unies participe à ces divers éléments. L'année dernière, une fois de plus, dans la résolution 48/158 A, l'Assemblée générale a réaffirmé que l'Organisation avait

«une responsabilité permanente à assumer en ce qui concerne la question de Palestine, jusqu'à ce que cette question soit réglée sous tous ses aspects de manière satisfaisante et dans le respect de la légitimité internationale».

L'année dernière, dans la résolution 48/58, elle a rappelé que l'Organisation des Nations Unies pouvait jouer un rôle

utile en participant activement au processus de paix et en contribuant à l'application de la Déclaration de principes. À ce sujet, le Comité s'est félicité des démarches décisives que le Secrétaire général a faites au moment opportun pour appuyer le processus de paix, en particulier de la nomination d'un Coordonnateur spécial dans le territoire occupé. Comme les membres le savent, ce coordonnateur supervisera toutes les activités d'assistance économique, sociale et autres des Nations Unies en faveur des Palestiniens.

Tandis que les négociations continuent, la situation sur le terrain reste tendue. Les autorités israéliennes prennent souvent des mesures restrictives contre les Palestiniens, particulièrement sur la Rive occidentale, y compris Jérusalem. Les fermetures répétées de la bande de Gaza et l'impossibilité où se sont trouvés des milliers de Palestiniens d'aller travailler en Israël ont encore aggravé les difficultés économiques et ne peuvent qu'accentuer les tensions. La situation économique d'ensemble du territoire occupé, en particulier de la bande de Gaza, reste très préoccupante. L'implantation de colonies à proximité de la Ville sainte n'a toujours pas cessé. Le Comité est par ailleurs très inquiet des actes de violence meurtrière qui compromettent le processus de paix.

En application de son mandat, notre Comité continuera de suivre de près la situation dans la région, notamment en ce qui concerne l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. En collaboration avec les gouvernements et avec les ONG internationales, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien poursuit sans relâche ces objectifs et n'épargnera aucun effort pour les atteindre, de façon à favoriser l'établissement d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Amara Essy.

**M. Essy** (Président de l'Assemblée générale) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier, ainsi que les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de m'avoir invité à prendre part à cette importante célébration.

Reconnaissant la nécessité de stimuler et d'encourager les efforts internationaux en faveur du peuple palestinien, l'Assemblée générale, dans sa résolution 32/40 B, a demandé que soit célébrée chaque année, le 29 novembre, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Aussi cette journée est-elle pour nous l'occasion de renouveler l'engagement pris par la communauté interna-

tionale à l'égard du peuple palestinien de continuer à soutenir ses aspirations et revendications légitimes.

La question de Palestine est, pratiquement depuis la fondation de l'ONU, une préoccupation majeure de l'Organisation et, en dépit des faits nouveaux, décisifs et positifs intervenus récemment, elle reste inscrite à l'ordre du jour de l'Organisation comme le conflit le plus long à régler.

L'Assemblée générale a réaffirmé maintes fois — et il convient de le rappeler — que l'Organisation des Nations Unies a la responsabilité historique de veiller à ce que la question de Palestine fasse l'objet d'un juste règlement fondé sur l'exercice par le peuple palestinien de ses droits nationaux légitimes, conformément aux principes de la Charte et aux résolutions de l'Organisation.

Toutes les parties concernées sont aujourd'hui de plus en plus convaincues que l'ONU a un rôle essentiel et positif à jouer, tant en facilitant le processus de paix qu'en fournissant au peuple palestinien l'aide économique dont il a besoin d'urgence pour son développement. La célébration de cette Journée nous donne l'occasion et le plaisir d'évoquer les progrès qui ont été faits vers un règlement de la question de Palestine.

Au cours de l'année qui s'achève, nous avons vu évoluer de façon décisive le processus de paix lancé à Madrid en octobre 1991, en dépit de nombreux retards et de violents incidents provoqués par ceux qui s'opposent à la paix. Nous nous sommes félicités de la signature, le 4 mai 1994 au Caire, de l'Accord relatif à la bande de Gaza et à la région de Jéricho, qui a été suivie du retrait des troupes israéliennes de ces régions, du déploiement de la police palestinienne, du retour du Président Arafat et d'autres dirigeants palestiniens à Gaza, de l'établissement de l'Autorité palestinienne et de la libération par le Gouvernement israélien d'un certain nombre de personnes emprisonnées. Nous avons aussi noté avec plaisir la signature, le 29 août 1994, de l'Accord relatif au transfert préparatoire des pouvoirs et responsabilités.

Au cours de cette quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, l'écrasante majorité des délégations s'est félicitée de ces événements, qui sont autant d'étapes d'une importance décisive vers l'application de la Déclaration de principes, et a exprimé l'espoir que la suite des négociations se déroulerait rapidement et avec succès jusqu'à la pleine application de la Déclaration. Il faut également espérer que le Traité de paix signé entre l'État d'Israël et le Royaume hachémite de Jordanie le 26 octobre 1994 permettra aux négociations avec les autres parties au

conflit du Moyen-Orient de progresser rapidement. Tout cela est de bon augure et laisse entrevoir une solution satisfaisante à ce conflit, qui n'a déjà que trop duré.

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à féliciter toutes les parties concernées qui ont manifesté le courage et la volonté de parvenir à un règlement de paix juste et global au Moyen Orient. L'Organisation des Nations Unies doit toutefois rester vigilante pour que l'usure n'affaiblisse pas les résultats des accords conclus jusqu'ici. Elle doit se préparer à dissiper l'hostilité et la méfiance que les peuples de la région éprouvent encore les uns envers les autres, et elle doit oeuvrer, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, en faveur d'un règlement de paix global, juste et durable au Moyen-Orient.

Monsieur le Président, sous votre direction compétente et avisée, le Comité a fait tout son possible pour fixer l'attention du monde sur les épreuves du peuple palestinien, et sa tâche est loin d'être achevée. À l'heure où les Palestiniens se préparent à exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination, ils vont avoir besoin de l'appui généreux de la communauté internationale. Le Comité doit donc veiller à ce que le peuple palestinien reçoive toute l'aide dont il a besoin afin qu'il puisse atteindre la réalisation de ses droits inaliénables et prendre ainsi la place qui lui revient dans la communauté internationale.

**Le Président :** Comme les membres le savent, le Secrétaire général se trouve actuellement à l'étranger et ne peut malheureusement pas participer comme à l'accoutumée à notre réunion. En conséquence, j'ai le plaisir de donner la parole M. Chinmaya Gharekhan, Conseiller politique spécial du Secrétaire général et son représentant spécial pour les pourparlers de paix du Moyen-Orient, qui va donner lecture de la déclaration du Secrétaire général.

**M. Gharekhan** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de donner lecture du texte du message rédigé par le Secrétaire général à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Ce message se lit comme suit :

«L'année dernière, à l'occasion de la célébration de cette Journée j'ai parlé de l'évolution historique de la question de Palestine. Pendant l'année écoulée, nous avons été témoins de faits nouveaux spectaculaires et encourageants. Après la signature en septembre 1993 par l'Organisation de libération de la Palestine et Israël de la Déclaration de principes, des négociations ont eu lieu entre les parties, qui ont conduit à la signature, en mai 1994 au Caire, à l'Accord relatif à la bande de

Gaza et à la région de Jéricho, au retrait des troupes israéliennes de la plupart de ces régions, à la mise en place de l'Autorité palestinienne, au déploiement d'une force de police palestinienne, et à la signature, en août 1994, de l'Accord relatif au transfert préparatoire des pouvoirs et responsabilités concernant la Rive occidentale.

Le mois dernier, nous nous sommes félicités chaleureusement de la signature du traité de paix entre la Jordanie et Israël. J'espère sincèrement que cet événement historique sera suivi de la pleine application de la Déclaration de principes et de progrès dans le processus de paix, notamment aux niveaux israélo-syrien et israélo-libanais. L'objectif de la communauté internationale — la réalisation d'une paix d'ensemble, juste et durable au Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité — sera alors réellement à sa portée.

En célébrant cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, l'Organisation des Nations Unies réaffirme sa responsabilité à l'égard du peuple palestinien. Je saisis cette occasion pour louer les efforts du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Mais il convient aussi de saisir cette occasion pour attirer l'attention sur les difficultés et les besoins de l'heure. À cet égard, je manquerais à mon devoir de Secrétaire général si je n'attirais l'attention sur le dangereux écart qui s'est créé entre l'engagement déclaré de la communauté d'appuyer le peuple palestinien et les résultats obtenus sur le terrain.

La communauté internationale s'est engagée à verser quelque 670 millions de dollars en 1994. Pourtant, aujourd'hui, et alors que 11 mois de l'année en cours ont déjà passé, moins de 200 millions de dollars sont en fait parvenus dans les territoires occupés. Plus de la moitié de cette aide a été acheminée par le biais des programmes et institutions des Nations Unies qui travaillent dans la région.

En fait, l'année dernière, l'ONU a élargi dans une grande mesure ses programmes d'aide économique, sociale et autre dans les territoires occupés. Afin d'assurer une coordination et une intensification concrètes des activités d'assistance de l'ONU, j'ai nommé, en juin 1994, M. Terje Rod Larsen, de la Norvège, au poste de Coordonnateur spécial dans les territoires occupés. Ses efforts ont porté principalement

sur Gaza où les besoins sont les plus pressants. En collaboration étroite avec la Banque mondiale et la communauté des donateurs, M. Larsen cherche activement à mobiliser les ressources et les compétences du système des Nations Unies pour appuyer l'Autorité palestinienne.

L'expérience de l'ONU dans d'autres régions du monde a montré à maintes reprises que, dans une situation d'après conflit, l'apport de ressources économiques, parallèlement à une action concertée sur un certain nombre d'autres fronts, est indispensable si l'on veut parvenir à une paix réelle et durable.

L'attachement de la communauté internationale au processus de paix dans la région a été et reste indispensable à son succès. Toutefois, cette volonté politique doit maintenant être assortie d'un appui concret et immédiat au peuple palestinien qui a commencé à reconstruire sa société.

C'est pourquoi je lance aujourd'hui un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse rapidement et effectivement l'aide qu'elle s'est déjà engagée à donner au peuple palestinien au cours de cette année.

Je lance également un appel aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils fassent tous les efforts possibles pour maintenir et si possible augmenter leur niveau d'aide au cours de l'année 1995.

Il serait vraiment tragique que la communauté internationale ne puisse traduire ses paroles en actes et qu'elle compromette ainsi un processus de paix qui a coûté si cher à tant de personnes, dont certaines ont même sacrifié leur vie, maintenant qu'une paix durable et globale semble enfin à notre portée au Moyen-Orient.

En cette occasion importante, je m'engage à nouveau à faire tous les efforts nécessaires pour promouvoir la paix au Moyen-Orient et pour faire en sorte que le système des Nations Unies contribue, dans toute la mesure possible, au développement économique et social. Le peuple palestinien, pour lequel cette Organisation n'a cessé d'oeuvrer avec une attention particulière pendant près de cinq décennies, ne mérite pas moins que cela.»

**Le Président** : Je prie M. Garekhan de bien vouloir transmettre à S. E. M. Boutros Boutros-Ghali les remerciements du Comité pour ses paroles encourageantes et pour tous les efforts qu'il déploie en vue de promouvoir une solution globale, juste et durable à la question de Palestine, et pour l'appui qu'il apporte aux travaux du Comité.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à M. Al-Kidwa, Observateur permanent de la Palestine, qui va donner lecture du message de S. E. le Président Yasser Arafat.

**M. Al-Kidwa** (Palestine) (*interprétation de l'arabe*) : C'est pour moi un grand honneur que de donner lecture de la lettre que M. Yasser Arafat, Président de la Palestine, Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et Président de l'Autorité nationale palestinienne, nous a fait parvenir à l'occasion de cette séance solennelle.

«À l'occasion de la séance solennelle qui a lieu aujourd'hui, 29 novembre, pour commémorer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, j'ai le plaisir de vous transmettre, Monsieur le Président, au nom du peuple palestinien, au nom de mes collègues les membres du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et les membres de l'Autorité nationale palestinienne, et en mon nom personnel, nos salutations les plus sincères et nos meilleurs vœux, et de vous remercier vivement de nous avoir invités à participer à cette séance et à prendre la parole au cours de cette manifestation de solidarité.

Je voudrais également vous exprimer, à vous personnellement, Monsieur le Président, et exprimer à votre Comité, ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies et à son Secrétaire général notre chaleureuse gratitude et notre profonde reconnaissance pour les efforts dévoués et inlassables que vous déployez et pour les activités importantes que vous menez à l'appui de la juste lutte du peuple palestinien pour mettre fin à l'occupation israélienne de son territoire et de ses lieux saints et pour rétablir et exercer ses droits nationaux inaliénables et, principalement, son droit d'exercer son autodétermination et de créer un État indépendant avec Jérusalem pour capitale.

Depuis de nombreuses années, le Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien élargit inlassablement ses activités par esprit de solidarité avec notre peuple, ce qui est venu renforcer la promotion, la mobilisation et

l'orientation de l'appui international, ainsi que la vague montante de solidarité avec la juste lutte de notre peuple. Il s'agit là d'un effort que nous apprécions au plus haut point et qui continuera de susciter la plus grande reconnaissance et le plus grand respect de la part de notre peuple.

Étant donné la situation difficile et cruciale que connaît aujourd'hui notre peuple, ces activités et ces efforts méritoires répondent à un besoin plus pressant que jamais. Le stade actuel critique représente un tournant décisif dans le processus de la juste lutte que mène notre peuple et dans l'histoire de la région. Le peuple palestinien a maintenant entamé le processus d'édification et de reconstruction. Il a commencé à créer des installations vitales et des institutions nationales afin de reconstruire l'économie et ses infrastructures, de jeter des fondations solides et d'établir des structures saines pour l'Autorité nationale palestinienne, dans le but d'instaurer et de consolider une paix juste et globale en Palestine et dans la région, une paix des braves fondée sur les principes de bon voisinage, de coopération et de coexistence pacifique.

Une telle paix doit garantir les droits, la sécurité, la stabilité et la prospérité de tous les peuples et de tous les États de la région et, pour le peuple palestinien, mettre fin à l'occupation israélienne de son territoire et de ses lieux saints et assurer le rétablissement et l'exercice de ses droits nationaux inaliénables dont le Comité est le plus ardent défenseur.

Pour que cet objectif puisse être atteint, Israël doit respecter les dispositions de la Déclaration de principes signée à Washington le 13 septembre 1993, de l'Accord du Caire signé le 4 mai 1994 et des accords subséquents; il doit cesser de tergiverser et d'ajourner l'application de ces accords et il doit cesser de vouloir ignorer certaines de leurs dispositions.

Les parrains de la Conférence de paix, en particulier, mais aussi l'Union européenne et la communauté internationale, en général, qui ont à cet égard une responsabilité des plus importantes, doivent prier instamment le Gouvernement israélien de respecter ses engagements et d'appliquer promptement, scrupuleusement et fidèlement tous les accords conclus entre Israéliens et Palestiniens.

C'est la solution idéale et la seule façon de contrer les tendances extrémistes et fanatiques et de repousser les ennemis de la paix — à quelque partie

qu'ils appartiennent, où qu'ils soient et qu'il s'agisse d'individus, de partis, d'institutions ou d'États — afin que la paix puisse régner sur la terre de la paix, la Terre sacrée de Palestine. Faute de quoi, le danger menace les premières mesures que nous avons prises pour instaurer une véritable paix palestino-israélienne, qui représente à la fois une clef pour une paix globale dans la région et un fondement solide pour cette paix.

Nous exhortons également les pays donateurs à respecter promptement les engagements financiers qu'ils ont pris envers notre peuple pour lui permettre d'aller de l'avant dans le domaine de la reconstruction, d'atténuer ses souffrances et de récolter les fruits et les bénéfices du processus de paix qu'il a choisi et en faveur duquel il s'est engagé, de façon qu'il décide de le poursuivre résolument et constamment jusqu'à ce que les objectifs visés soient atteints, y compris son droit à la liberté, à l'indépendance et à la souveraineté.

Nous sommes fermement convaincus que tous les peuples et États amis et fraternels et tous ceux qui sont épris de paix, de justice et de liberté dans le monde appuieront vigoureusement notre peuple, maintiendront leur solidarité de principe avec lui et accroîtront leur appui à son égard jusqu'à l'instauration de la paix des braves pour laquelle nous nous sommes engagés au nom de notre peuple, et dont les avantages bénéficieront à notre peuple, à tous les peuples et États de la région et à tous les peuples du monde. C'est pourquoi nous attendons du Comité, qui a toujours fait tous les efforts possible pour nous soutenir et qui est parvenu à des résultats particulièrement notables dans l'accomplissement de ses tâches, qu'il continue à s'acquitter de ses nobles responsabilités et renforce ses activités à l'appui de la juste lutte de notre peuple en exhortant la communauté internationale à apporter un soutien accru au peuple palestinien et à agir solidairement avec lui dans la longue et difficile lutte qu'il mène pour instaurer une paix véritable sur son propre territoire, la terre sacrée de la paix qui devrait être le gage et le modèle même de la paix.

Je vous salue, Monsieur le Président, et je vous remercie. Je souhaite à votre distingué Comité de connaître tout le succès possible dans l'accomplissement de ses nobles tâches.»

**Le Président :** Je remercie M. Nasser Al-Kidwa et je le prie de bien vouloir transmettre nos remerciements à S. E. le Président Yasser Arafat pour son important message. J'aimerais assurer le Président Yasser Arafat et, à

travers lui, le peuple palestinien de la détermination constante du Comité à poursuivre et intensifier ses efforts dans le cadre de son mandat afin de contribuer à la recherche d'une solution globale, juste et durable de la question de Palestine, en permettant au peuple palestinien d'exercer au plus tôt ses droits nationaux inaliénables.

Je donne maintenant la parole à Mme Madeleine Albright, Présidente du Conseil de sécurité.

**Mme Albright** (Présidente du Conseil de sécurité) (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons été témoins de percées spectaculaires depuis un an dans les relations entre les Palestiniens et les Israéliens. L'Organisation de libération de la Palestine et Israël ont signé des accords historiques et oeuvrent ensemble à leur mise en oeuvre. Grâce à ces accords, le peuple palestinien a entamé le processus d'exercice de son autonomie à Gaza et à Jéricho. Nous espérons tous que la voie des négociations, voie menant à la réalisation des droits légitimes du peuple palestinien, continuera d'être privilégiée et apportera à ce peuple les fruits de la réconciliation et de la paix.

Nous sommes conscients que le processus transitoire appelle à fournir une aide économique massive aux Palestiniens pour qu'ils puissent créer des institutions véritablement autonomes et améliorent la qualité de leur vie.

Nous partageons l'appui enthousiaste manifesté par la communauté internationale aux accords signés et sa disposition à aider le peuple palestinien à édifier une économie saine par l'intermédiaire d'un mécanisme pratique permettant d'orienter efficacement l'aide internationale. Nous espérons que les ressources des pays donateurs et de l'ONU arriveront rapidement sur place et que leur répartition sera bien coordonnée et axée là où elles seront le plus nécessaire — à Gaza et à Jéricho — en faveur de projets visant l'amélioration des conditions de vie de la population. Comme l'a reconnu le sommet de Casablanca, les nouvelles possibilités de coopération et de développement économiques régionaux doivent d'abord favoriser le développement de l'économie palestinienne.

Pendant de nombreuses années, le Conseil de sécurité a été étroitement associé aux efforts déployés pour l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. En tant que Présidente du Conseil, je me réjouis particulièrement du fait que les progrès accomplis ont été réalisés dans le cadre de négociations fondées sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Le Conseil peut être fier de voir que ces résolutions sont à la base des succès remportés sur plusieurs voies bilatérales du processus

de paix, dans le cadre de la conférence de paix sur le Moyen-Orient convoquée à Madrid le 30 octobre 1991.

Les Palestiniens, les Israéliens et d'autres peuples du Moyen-Orient ont entrepris le long parcours menant à une paix juste, durable et globale. D'ici à ce que cet objectif soit atteint, le Conseil de sécurité, guidé par ses responsabilités en vertu de la Charte, s'est engagé à poursuivre ses efforts au nom de toutes les parties concernées, y compris le peuple palestinien.

**Le Président** : Au nom du Comité, je voudrais réitérer à S. E. le Président de l'Assemblée générale, à S. E. la Présidente du Conseil de sécurité et au représentant du Secrétaire général mes vifs remerciements pour avoir participé à la première partie de notre séance.

*La séance, suspendue à 11 h 10, est reprise à 11 h 15.*

**Le Président** : J'ai le plaisir d'inviter M. Stanley Kalpagé, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, à faire une déclaration au nom de ce Comité.

**M. Kalpagé** (Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés) : Au nom du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, et en mon nom propre, j'ai l'honneur de transmettre le message suivant à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Des événements importants ont continué de se produire au Moyen-Orient après la signature historique de la Déclaration de principes. L'espoir et l'optimisme que la Déclaration ont suscités ont été renforcés par la signature, au Caire, le 4 mai 1994, de l'Accord entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine relatif à la bande de Gaza et à Jéricho.

En dépit de ces événements positifs, le Gouvernement israélien continue de refuser au Comité spécial l'accès aux territoires occupés — une situation qui demeure inchangée depuis la création du Comité en 1968. La tentative du Comité d'effectuer une visite limitée dans la bande de Gaza et à Jéricho en août 1994, après la création de l'Autorité palestinienne, n'a pas reçu l'approbation des autorités israéliennes.

Conformément à la pratique suivie dans le passé, et malgré ces contraintes, le Comité spécial s'est efforcé de présenter une image exacte et globale de la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés. Ses résultats sont contenus dans le vingt-sixième rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale (A/49/511).

Le Comité spécial espérait que l'élan créé par cette nouvelle situation se traduirait dans la réalité par une véritable culture du respect des droits de l'homme dans la région. Il a essayé de savoir si les événements politiques positifs encourageants qui s'étaient produits avaient entraîné des changements importants dans la situation générale en matière de droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, ainsi que dans leur vie quotidienne. Le Comité a estimé qu'il existe un certain nombre de domaines où des changements importants doivent être apportés si l'on veut parvenir à une amélioration authentique.

La source principale de tension dans les territoires occupés est le maintien des colonies de peuplement israéliennes et le comportement de plus en plus violent des colons à la suite de la signature de la Déclaration de principes. L'exemple le plus tragique des actes de violence commis par les colons est le massacre de 29 fidèles palestiniens à la mosquée d'Ibrahimi, à Hébron, le 25 février 1994, perpétré par un colon de Kiryat Arba. Nous avons appris que les colonies de peuplement existantes se sont étendues considérablement, dans au moins 15 sites, depuis la signature de la Déclaration de principes.

Le Comité se félicite des dispositions de l'Accord du Caire relatives à la libération d'environ 5 000 prisonniers palestiniens. Bien que la plupart d'entre eux aient été libérés, le maintien d'environ 6 000 Palestiniens dans les prisons et les centres de détention israéliens et la détérioration présumée de leurs conditions de détention sont une menace supplémentaire à l'évolution sans heurts du processus de paix. L'allégation selon laquelle la torture et les mauvais traitements continueraient d'être pratiqués est particulièrement préoccupante.

La situation économique des habitants des territoires occupés demeure précaire, et a été encore aggravée par la fermeture des territoires occupés, imposée par les autorités israéliennes à la suite de graves incidents de sécurité. Cette fermeture équivaut à une punition collective car l'emploi en Israël reste la principale source de revenu pour la majorité de la population. Les fermetures ont également eu un impact négatif sur l'exercice d'un certain nombre de libertés fondamentales, y compris la liberté de religion.

Le Comité spécial espère que le transfert sans délai des responsabilités aux Palestiniens dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la santé, du bien-être social, de la fiscalité directe et du tourisme constitue une première mesure s'inscrivant dans le processus de restitution de tous les territoires occupés et qu'il apportera une amélioration immédiate de la vie quotidienne de la population sur place. La détermination, la sagesse et l'esprit de compréhension qui ont conduit à la signature de la Déclaration de principes et de l'Accord du Caire doivent se traduire dans la pratique par le respect des normes universellement acceptées en matière de droit humanitaire international et de droits de l'homme.

Le Comité spécial espère que des progrès tangibles seront faits dans les négociations relatives au Golan arabe syrien occupé. Le Comité spécial espère également que ses conclusions seront prises en considération lorsqu'il s'agira de déterminer les mesures spécifiques de nature à redynamiser l'esprit qui a présidé aux récents développements positifs. Il estime qu'une approche positive à cet égard pourrait encore renforcer le processus de paix, permettant ainsi à tous les peuples du Moyen-Orient de vivre dans l'harmonie, la dignité et la paix.

**Le Président** : J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à S. E. M. Nugroho Wisnumurti, Représentant permanent de l'Indonésie, qui va donner lecture du message adressé par S. E. M. Soeharto, Président de la République d'Indonésie, en sa qualité de Président du dixième Sommet des chefs d'États et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés.

**M. Wisnumurti** (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'insigne privilège de donner lecture d'un message de S. E. M. Soeharto, Président de la République d'Indonésie et Président du Mouvement des pays non alignés, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Ce message se lit comme suit :

«À l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, c'est pour moi un grand honneur et un insigne privilège, en ma qualité de Président du Mouvement des pays non alignés, de réaffirmer notre soutien inébranlable à la lutte héroïque que mène ce peuple pour exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et instaurer un État indépendant souverain dans sa propre patrie.

La question de Palestine a toujours été au premier plan des débats et activités du Mouvement des pays non alignés. Au plan individuel, chacun des États membres du Mouvement a fait sienne la lutte que mène le peuple palestinien pour arriver à exercer ses droits légitimes. Sa lutte est en fait la nôtre. Il est indéniable que le Mouvement en tant qu'ensemble a fourni un cadre approprié à l'expression collective de la solidarité avec le peuple palestinien. À cet égard, je voudrais rappeler que, depuis la convocation de la Conférence afro-asiatique historique à Bandung, en 1955, suivie par la fondation du Mouvement des pays non alignés en 1961, il a été universellement reconnu que l'exercice, par le peuple palestinien, de ses droits est une condition *sine qua non* de la réalisation d'une paix durable et globale dans la région. À cette fin, nous n'avons cessé d'appeler à la stricte application de toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies pour aboutir à une solution juste du conflit arabo-israélien.

Les progrès significatifs réalisés l'an dernier ont soutenu notre optimisme et nous ont permis d'envisager la fin des longues souffrances du peuple palestinien. La signature de la Déclaration historique de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie, puis l'Accord du Caire relatif à la bande de Gaza et à la région de Jéricho entre l'OLP et le Gouvernement israélien constituent des jalons importants dans les efforts déployés pour parvenir au règlement pacifique et durable de la question du Moyen-Orient, objectif pour lequel le Mouvement s'est engagé depuis sa création.

Dans la voie de la paix, un des signes les plus évidents du changement a été illustré par le retour triomphal et tant attendu du Président Yasser Arafat dans la bande de Gaza et à Jéricho après 27 ans d'exil. Nous rendons hommage aux dirigeants palestiniens pour la perspicacité et la sagesse dont ils ont fait preuve en prenant ces mesures initiales décisives pour la cause de la paix. Nous espérons vivement que chaque geste des Palestiniens en direction de la paix sera suivi d'un même geste d'Israël, et que les efforts déployés pour surmonter la rivalité, l'injustice et la méfiance réciproque, qui ont longtemps marqué les rapports dans la région, l'emboîteront; car malgré les succès réalisés jusqu'à présent, le chemin demeure semé d'embûches et de difficultés.

Des décennies d'occupation israélienne ont non seulement infligé de dures épreuves au peuple pales-

tinien, mais ont aussi détruit les infrastructures essentielles dans les territoires occupés. Des efforts concertés et résolus sont donc indispensables pour faire face à ces défis. À cet égard, nous sommes fermement convaincus que la communauté internationale a l'obligation solennelle de fournir une assistance sans restriction à la nouvelle Autorité palestinienne pour lui permettre de mettre en oeuvre les mesures nécessaires à l'instauration de meilleures conditions de vie dans les territoires occupés. Il est clair que les progrès réalisés dans les domaines politique, social et économique sont interdépendants et vitaux pour une stabilité à long terme. À cet effet, nous nous félicitons de la nomination récente d'un Coordonnateur spécial des Nations Unies chargé de fournir des orientations d'ensemble et de faciliter la coordination effective de l'assistance internationale offerte au peuple palestinien pour qu'il puisse satisfaire ses besoins à court et à long terme.

Il n'en demeure pas moins que la transformation de Gaza et de Jéricho de zones de conflit et de pauvreté en zones de paix et de prospérité ne doit pas détourner notre attention des autres problèmes de la région. À cet effet, il est essentiel de faire en sorte que des résultats positifs sanctionnent les négociations en cours pour que l'autonomie palestinienne s'étende à la Rive occidentale, y compris Jérusalem. En outre, tout en saluant les progrès récemment accomplis sur le front des négociations israélo-jordanien, comme le reflète la signature de la Déclaration de Washington le 25 juillet 1994, une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient a exigé que des progrès soient faits sur les autres fronts de négociations arabo-israéliennes. Nous réaffirmons donc qu'un règlement durable de cette question doit passer par le retrait intégral d'Israël de l'ensemble du territoire palestinien, y compris Jérusalem, ainsi que des Hauteurs du Golan syrien et des autres territoires occupés jordanien et libanais, le respect du droit de tous les États de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, la reconnaissance et l'exercice des droits légitimes du peuple palestinien, en particulier son droit à l'autodétermination, et l'application des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité. Nous exhortons également Israël à adhérer, en ce qui concerne les territoires occupés, aux dispositions de la quatrième Convention de Genève, pour rétablir les droits de l'homme, et à lever les restrictions qui ont si longtemps entravé les activités politiques, économiques, sociales et culturelles du peuple palestinien.

En cette étape cruciale du destin du peuple palestinien, nous estimons qu'il est essentiel que les Nations Unies demeurent saisies de la question de Palestine et jouent un rôle central dans le processus de paix, car ce qui est en jeu c'est non seulement l'avenir de tout un peuple, mais aussi la paix, la sécurité et la stabilité dans la région et au-delà.

En cette célébration solennelle, réaffirmons notre engagement à n'épargner aucun effort pour rétablir les droits usurpés du peuple palestinien. Le Mouvement des pays non alignés continuera de prêter son soutien indéfectible au peuple palestinien et à l'OLP, son seul représentant, à l'heure où ils commencent à reconstruire leur vie et leur nation. Nous restons convaincus qu'ils triompheront.

Enfin, je voudrais rendre hommage au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour la détermination avec laquelle il s'efforce de mobiliser l'opinion publique mondiale en faveur du triomphe de la cause sacrée palestinienne, à savoir l'exercice effectif, par le peuple palestinien, de sa souveraineté dans l'État palestinien déjà proclamé.»

**Le Président** : Je remercie le représentant de l'Indonésie et je le prie de transmettre à S. E. le Président Soeharto les sincères remerciements du Comité pour son important message.

Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, qui va donner lecture du message de S. E. M. Sardar Aseff Ahmed Ali, Ministre des affaires étrangères du Pakistan et Président de la vingt et unième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères.

**M. Umir** (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de donner lecture du message adressé par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan en sa qualité de Président de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères. Ce message se lit comme suit :

«La solidarité avec le peuple palestinien et l'appui à sa juste cause étaient les principales raisons qui ont inspiré la création de la Conférence islamique. La création de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) témoigne de l'attachement profond du monde islamique à la lutte des Palestiniens pour l'autodétermination et la création d'un foyer national. Depuis sa fondation, il y a 25 ans, l'OCI n'a cessé d'appuyer la lutte courageuse du peuple palestinien et de favoriser ses intérêts et ses aspirations légitimes.

Récemment, les Palestiniens ont obtenu l'autonomie à Gaza et Jéricho. Nous espérons sincèrement que le processus de paix au Moyen-Orient sera bientôt couronné par la création d'un État palestinien souverain et indépendant. L'OCI continuera de soutenir sans réserve le peuple palestinien dans ses efforts pour réaliser cet objectif. L'OCI attache une importance capitale au retour d'Al Qods Al Sharif à la souveraineté musulmane, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Pour parvenir à une paix durable et globale, Israël doit impérativement faire la preuve de sa sincérité et de son attachement aux normes fondamentales de la paix et de la justice dans ses relations avec le peuple palestinien.

Les Palestiniens ont besoin d'une aide économique, laquelle est vitale pour eux pour pouvoir se remettre de longues années d'occupation. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées doivent offrir toute leur coopération, de façon qu'ils puissent reconstruire leur économie et créer leurs institutions nationales. La communauté internationale devrait également proposer des mesures concrètes destinées à appuyer le relèvement des territoires palestiniens.»

**Le Président** : Je prie le représentant du Pakistan de bien vouloir transmettre à S. E. M. Sardar Aseff Ahmed Ali les sincères remerciements du Comité pour son important message.

L'orateur suivant est le Représentant permanent de la Tunisie, qui va donner lecture d'un message qui nous a été adressé par S. E. le Président Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne, en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine.

**M. Abdellah** (Tunisie) (*interprétation de l'arabe*) : C'est pour moi un honneur et un plaisir de donner lecture du message que le Président Zine El Abidine Ben Ali, Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, a adressé au Comité à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Ce message se lit comme suit :

«Alors que nous célébrons cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, il est bon de rappeler que nous avons été témoins de certains changements radicaux sur la voie de la réalisation d'une paix juste, durable et globale pour le peuple palestinien, notamment la reconnaissance de l'OLP par Israël en tant que représentant légitime du peuple

palestinien et la signature de la Déclaration de principes à Washington le 13 septembre 1993.

Maintenant que l'Autorité nationale palestinienne exerce son mandat sur Gaza et Jéricho et qu'il existe un début d'autonomie palestinienne, nous sommes plus optimistes quant à la jouissance, par le peuple palestinien, de ses droits inaliénables, et avant tout de son droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant sur son territoire.

La région du Moyen-Orient est le berceau des grandes religions et civilisations de l'humanité. C'est un lieu géographique crucial de notre monde, qui mérite la paix et la sécurité. Il mérite d'être en mesure de construire l'avenir de ses populations sur la base de relations amicales entre les pays et les peuples voisins, y compris le courageux peuple palestinien, sur une base d'égalité et de justice.

Aujourd'hui, nous voudrions exprimer notre gratitude au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Le Comité a toujours incarné la solidarité internationale. En cette occasion, nous voudrions réaffirmer notre appui sans faille aux nobles efforts entrepris par l'Organisation depuis sa création, sur la base de la solidarité entre tous les pays épris de paix et de la justice pour permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables et soulager ses souffrances.

Le courageux peuple palestinien faire face résolument aux énormes difficultés que soulèvent l'exercice de sa souveraineté, la reconstruction de son pays et la mise en place d'institutions nationales qui seront le noyau d'un État indépendant. Un tel État permettra au peuple palestinien de vivre la paix comme une réalité et de se joindre à la communauté des nations.

L'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient ne peut se faire sans un appui à l'Autorité nationale palestinienne, qui s'efforce de reconstruire son pays après des décennies d'occupation et de conflit. À cet égard, nous tenons à réaffirmer ici notre attachement à une paix juste et durable au Moyen-Orient et à l'exercice des droits légitimes du peuple palestinien, ainsi que notre appui au principe de la liberté. Nous nous engageons donc à appuyer l'Autorité nationale palestinienne.

Nous demandons une fois de plus à la communauté internationale, et notamment aux donateurs,

d'accroître leur aide en faveur du peuple palestinien. Nous voudrions aussi souligner le rôle très important joué par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans la recherche de l'objectif ultime : permettre au peuple palestinien de jouir de ses droits inaliénables et de créer son propre État indépendant avec Jérusalem pour capitale, conformément à toutes les résolutions internationales pertinentes.

La paix exige beaucoup de persévérance, la sincérité et le respect des règles d'un dialogue franc et ouvert. Les Nations Unies ont la responsabilité primordiale du maintien de la paix et de la sécurité internationales partout dans le monde, et elles doivent accorder à la cause palestinienne la priorité qui lui est due, car c'est une cause juste et la clef de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient.

Nous continuerons de soutenir tous les efforts visant à instaurer une paix d'ensemble, juste et durable au Moyen-Orient. Nous souhaitons plein succès au Comité dans ses efforts pour s'acquitter de sa mission, qui est d'instaurer la paix et la sécurité dans la région.»

**Le Président** : Je remercie le représentant de la Tunisie et le prie de bien vouloir transmettre à son Président les sincères remerciements du Comité pour le message qu'il nous a adressé. Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mahmoud Aboul-Nars, Observateur permanent de la Ligue des États arabes.

**M. Aboul-Nars** (Ligue des États arabes) (*interprétation de l'arabe*) : J'ai l'honneur de donner lecture du message adressé par M. Ahmed Esmat Abdel Meguid, Secrétaire général de la Ligue des États arabes à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

«Alors que nous célébrons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, c'est avec plaisir que j'exprime ma sincère reconnaissance au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour les efforts qu'il déploie pour arriver à une solution juste et durable du problème palestinien et pour défendre les droits nationaux légitimes du peuple palestinien, à commencer par son droit à l'autodétermination et à la création de son propre État indépendant sur le sol de sa patrie.

Nous savons parfaitement que le Comité n'a cessé de demander à Israël — puissance occupante — de renoncer à ses tentatives de modification du caractère géographique et démographique des territoires arabes occupés, notamment dans la ville sainte de Jérusalem. Le Comité a également prié instamment Israël de se conformer aux résolutions internationales pertinentes, et a estimé que toutes les dispositions administratives et législatives prises par les autorités d'occupation étaient nulles et non avenues et contraires à la paix.

Je voudrais ici insister sur le danger que recèle l'entêtement d'Israël à prendre des mesures qui vont à l'encontre de l'esprit et de la lettre du processus de paix, qui représente un immense espoir pour les populations arabes. Il ne fait aucun doute que la persistance des mesures de provocation prises par les autorités d'occupation israéliennes — telles que la fermeture de la mosquée d'Abraham à Hébron, sur la Rive occidentale, à la suite du massacre de fidèles palestiniens par des colons israéliens — viole de façon flagrante le droit international. Israël a récemment divisé la mosquée, en deux, accordant la plus grande partie aux fidèles juifs appartenant à des groupes extrémistes. Il ne fait aucun doute que ces mesures ont été prises en violation flagrante du caractère sacré des Lieux saints et qu'elles risquent d'être source d'instabilité et de méfiance dans la région.

Il est également à déplorer que les autorités israéliennes poursuivent intensément l'implantation et l'agrandissement de colonies de peuplement sur la rive occidentale occupée, notamment autour de la ville sainte de Jérusalem, ce qui soulève beaucoup de doutes quant à l'attachement et aux véritables intentions d'Israël à l'égard du processus de paix.

L'évolution de la situation dans la région montre bien à quel point les pays arabes sont impatients de jeter les bases d'une paix juste et complète. La paix à laquelle aspirent les pays arabes est une paix fondée sur la justice et la volonté d'appliquer le droit international dans le conflit arabo-israélien et sur le principe de l'échange de terre contre la paix. Elle est également fondée sur la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien.

Un peu plus d'un an s'est écoulé depuis la signature, le 13 septembre 1993 à Washington, de l'Accord de principes entre l'Organisation de libération de la Palestine et Israël. Le Conseil de la Ligue des États

arabes voit dans cet accord le premier pas important vers l'application du principe de l'échange de terre contre la paix. La signature de cet accord constitue un événement majeur dans l'histoire du conflit arabo-israélien.

Le Conseil de la Ligue a adopté sa résolution 5092 le 12 septembre 1992, avant la convocation de la Conférence de paix de Madrid. Dans cette résolution, le Conseil de la Ligue s'est félicité des efforts faits aux niveaux régional et international pour instaurer une paix juste et globale au Moyen-Orient et a exprimé son soutien à la position des parties arabes impliquées dans tous les stades du processus de paix.

Tout cela fait que le Comité, qui assume une part importante des activités de l'Organisation mondiale, doit poursuivre et même intensifier ses efforts destinés à renforcer le processus de paix afin de parvenir à une solution juste et définitive de la question de Palestine sous tous ses aspects. D'où la nécessité d'appuyer l'Autorité autonome palestinienne, qui a assumé ses responsabilités à Gaza et à Jéricho dans des conditions économiques et sociales extrêmement difficiles et complexes. Pour assurer le succès de l'expérience de l'autonomie palestinienne, dont l'avenir de tout le processus de paix dépend, je prie instamment le Comité de poursuivre ses efforts et de demander à l'ONU et à la communauté internationale, notamment aux pays donateurs, d'assumer leurs responsabilités envers l'Organisation de libération de la Palestine et de leur venir en aide par tous les moyens pour qu'elles puissent relever le défi du développement économique et social.

Monsieur le Président, il conviendrait peut-être que le Comité, à l'occasion de cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, publie une déclaration dans ce sens. Je suis convaincu que le Comité, impatient de voir les Palestiniens recouvrer leurs droits légitimes et vivement désireux d'appuyer le processus de paix, n'épargnera aucun effort pour continuer d'aider le peuple palestinien et ses dirigeants nationaux.

Pour terminer, je souhaite au Comité plein succès dans ses travaux.»

**Le Président** : Je remercie M. Aboul-Nasr et je le prie de bien vouloir transmettre au Secrétaire général de la Ligue des États arabes les remerciements sincères du Comité pour le message important qu'il nous a adressé.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à M. Larry Ekin, représentant du Comité international de coordination des organisations non gouvernementales sur la question de Palestine.

**M. Ekin** (Comité international de coordination des organisations non gouvernementales sur la question de Palestine (*interprétation de l'anglais*) : C'est la deuxième année consécutive que j'ai le privilège d'accepter l'invitation qui m'a été adressée à prendre la parole à cette réunion solennelle. Je le fais au nom de mes collègues du Comité international de coordination des organisations non gouvernementales sur la question de Palestine, ainsi qu'au nom du Comité de coordination d'Amérique du Nord, que j'ai l'honneur de présider. Au nom de M. Don Betz, Président international, et au nom de mes collègues et membres du Comité d'Amérique du Nord, je présente mes salutations au Comité.

Pour la communauté des ONG comme, je présume, pour les membres du Comité, cette année a été marquée par des changements et des ajustements rapides et constants. De nouveaux événements se produisent pratiquement tous les jours, qui exigent de nouveaux ajustements.

Je voudrais tout d'abord assurer de nouveau le peuple palestinien de la solidarité indéfectible du mouvement organisé des ONG qui le représente, tant en Amérique du Nord qu'au plan international.

Je tiens également à rendre hommage aux travaux du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et à ceux de la Division des droits des Palestiniens. Nous sommes d'avis que le travail que, en tant qu'ONG, nous accomplissons avec ces organismes au sein du système des Nations Unies représente un partenariat dynamique et novateur. Travaillant ensemble depuis maintenant plus de 10 ans, nous avons beaucoup appris s'agissant de nous soutenir les uns les autres dans nos efforts et de mobiliser nos ressources. Nous espérons que ce partenariat novateur continuera d'être utile au peuple palestinien.

Nous restons conscients qu'en dépit de la création de l'Autorité nationale palestinienne, les objectifs que nous avons établis et appuyés au cours des années restent encore à réaliser. Nous continuons donc à consacrer notre attention au sort des Palestiniens qui vivent toujours directement sous occupation israélienne. Nous sommes affligés par la lecture des rapports qui nous parviennent au sujet des besoins humanitaires croissants, de l'épuisement constant des ressources et d'une économie étouffée par les restrictions politiques. Nous continuons d'assister avec appréhension à

la construction et à l'expansion des colonies de peuplement israéliennes dans de vastes portions des territoires occupés. Nous pensons, en particulier, que les mesures prises par le Gouvernement israélien à Jérusalem et dans ses environs portent préjudice à tout processus de paix réaliste et qu'en dernière analyse elles s'avéreront destructrices. Nous continuons de surveiller la situation des détenus, et nous prions instamment le Gouvernement israélien d'activer la libération des détenus politiques palestiniens.

En outre, nous nous joignons à nos frères et soeurs palestiniens pour demander instamment à la communauté internationale d'accélérer le transfert des fonds et des ressources qui aideront le peuple palestinien à développer ses infrastructures et sa société civile. Nous espérons voir s'affirmer un engagement renouvelé de faire germer les semences de la paix.

Nous sommes en outre convaincus que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont réellement un rôle durable à jouer en ce qui concerne les réfugiés, où qu'ils se trouvent.

J'ai déjà parlé de Jérusalem et j'en parlerai encore probablement plusieurs fois avant de terminer mon intervention. Au sein de la communauté des ONG, nous savons qu'il y a des Israéliens et des Palestiniens qui cherchent des solutions créatrices à ce problème politique très épineux. Nous sommes d'avis que le Comité et la communauté internationale peuvent jouer un rôle important en appuyant et en facilitant ces discussions et la recherche de solutions novatrices. De même, et c'est peut-être encore plus important, nous sommes d'avis que l'évolution de la situation aurait encore besoin de faire l'objet d'une surveillance internationale. Dans toutes ces situations, nous pensons que la communauté des ONG comprend des personnes ayant les compétences et les ressources qui nous permettront de poursuivre un partenariat créateur. Nous sommes prêts à aider le Comité dans cette entreprise.

J'ai dit qu'une partie de l'opinion publique mondiale continue de s'intéresser au peuple palestinien. Ces personnes continuent de compter sur le Comité pour obtenir les conseils, l'inspiration et le leadership nécessaires, et nous espérons qu'ils les trouveront.

En Amérique du Nord, plus de 100 ONG actives continuent d'être affiliées à notre Comité. Elles sont de taille variée, allant des vastes institutions nationales aux petites organisations communautaires locales. Certains représentants ont peut-être entendu parler du colloque que nous avons organisé l'été dernier à Toronto. Nous sommes

convaincus qu'il s'agit là d'une des meilleures réunions que nous ayons jamais organisée en coopération avec ce Comité, et qu'elle a mis l'accent une fois de plus sur l'attention qui continue d'être portée à cette question par des gens originaires de toute l'Amérique du Nord et du monde entier.

Cette réunion nous a permis d'obtenir des renseignements et de beaucoup nous enrichir auprès de nos homologues des ONG palestiniennes. Une fois encore, certains représentants savent peut-être qu'au cours de l'été dernier, des réunions auxquelles participaient des ONG palestiniennes ont eu lieu sur la Rive occidentale, dans la bande de Gaza et à Jérusalem. C'est ainsi que plus de 600 organisations palestiniennes y ont participé, alors que les ONG palestiniennes étaient venues présenter leurs préoccupations et leurs priorités. L'apport de ces réunions a été utile à nos délibérations, et nous espérons que ce processus se poursuivra.

Nous savons bien qu'au fur et à mesure que l'Autorité nationale palestinienne s'agrandira et étendra sa zone d'influence, certaines de ces ONG palestiniennes seront absorbées dans le cadre national. En même temps, certaines d'entre elles choisiront de rester des ONG. Nous voulons continuer d'appuyer les ONG palestiniennes et leurs travaux, et nous espérons que l'Autorité nationale palestinienne évoluera avec souplesse de façon à permettre aux ONG d'aider au maximum le peuple palestinien et de contribuer le plus possible à son développement social.

Bien que ce ne soit ni le moment ni le lieu de poursuivre ce sujet en détail, je ferai toutefois remarquer que, en tant que communauté d'ONG, nous avons des préoccupations. Nous sommes d'avis que la communauté des ONG a exercé une influence positive et encourageante pendant plus de 40 ans. De nombreuses organisations membres étaient sur place avant que les gouvernements n'arrivent et avant même que l'Organisation des Nations Unies ait été à même de mobiliser ses ressources. Nous espérons que nous serons en mesure de poursuivre ce partenariat productif avec le peuple palestinien.

En même temps, nous reconnaissons que les difficultés que nous connaissons sont en proie à des «douleurs de croissance». Nous espérons qu'elles s'avéreront n'être rien d'autre que cela — une période d'ajustement à de nouveaux rôles, à de nouvelles réalités, le développement de relations nouvelles mais toujours respectueuses.

Si nous avons des préoccupations, nous avons également confiance. Nous avons confiance dans le peuple palestinien. Le peuple palestinien a travaillé pendant beau-

coup trop d'années, a fait beaucoup trop de sacrifices et à adhéré à des idéaux démocratiques pendant beaucoup trop longtemps pour que sa société ne mette pas ces principes en pratique dans sa vie politique quotidienne.

Si l'on songe à ce qui s'est passé durant l'année écoulée, combien d'entre nous ici présents auraient pu prévoir les événements qui ont eu lieu? Regardant vers l'avenir, combien d'entre nous peuvent-ils croire que nous puissions prédire avec confiance ce qui se passera? Aussi, entre aujourd'hui et demain, renouvelons notre promesse de respecter les principes que nous avons appuyés pendant tant d'années. Restons unis dans notre engagement renouvelé de défendre les principes que cet organe a définis au cours des ans. Allons de l'avant dans un esprit de coopération, déterminés à rechercher la paix avec justice, et conscients que les fruits de cette paix doivent produire des avantages non seulement pour les peuples israélien et palestinien mais, en fait, pour toute la région et pour le monde entier.

**Le Président** : Je remercie M. Ekin de sa déclaration et je le prie de transmettre au Comité international de coordination nos remerciements pour la précieuse contribution que les organisations non gouvernementales ont toujours apportée au travail du Comité.

J'ai maintenant l'honneur d'annoncer que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a reçu des messages de soutien et de solidarité de nombreux chefs d'État et de gouvernement, de ministres des affaires étrangères, de gouvernements et d'organisations. Je voudrais maintenant donner lecture de la liste de ceux qui ont envoyé des messages. Les textes de ces messages seront publiés dans un bulletin spécial de la Division des droits des Palestiniens.

Pour commencer nous avons reçu des messages des chefs d'État suivants : S. E. M. Nounhak Phoumsavanh, Président de la République démocratique populaire lao; S. E. M. Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal; S. E. M. Liamine Zeroual, Président de l'Algérie; S. E. M. Burhan-ud-dun Rabbani, Président de l'État islamique d'Afghanistan; S. E. M. Ernesto Pérez Balladares, Président de la République du Panama, S. E. M. Carlos Salinas de Gortari, Président du Mexique; S. E. M. Lansana Conte, Président de la République de Guinée; S. E. Mme Chandrika Bandaranaike Kumaratunga, Présidente de la République socialiste démocratique de Sri Lanka; S. E. Mme Violeta Barrios de Chamorro, Présidente du Nicaragua; S. E. M. Boris Eltsine, Président de la Fédération de Russie; le roi Fahd Ben Abdoul-Aziz Al-Saoud, le Gardien des deux sanctuaires; S. A. le cheikh Khalifa Ben Hamad

Al-Thani, Émir de l'État du Qatar; S. E. M. Akbar Hachemi Rafsandjani, Président de la République islamique d'Iran; S. A. le cheikh Zayed Ben Sultan Al Nahyan, Président des Émirats arabes unis; S. E. M. Le Duc Anh, Président de la République socialiste du Viet Nam; S. E. M. Mohamed Hosni Moubarak, Président de la République arabe d'Égypte; S. E. M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre; S. E. M. Fidel Castro, Président du Conseil d'État de la République de Cuba, ainsi que du Comité central populaire de la République populaire démocratique de Corée.

Nous avons également reçu des messages des chefs de gouvernement suivants : S. E. Mme Tansu Çiller, Premier Ministre de la République de Turquie; S. E. Mme Mohtarma Benazir Bhutto, Premier Ministre de la République islamique du Pakistan; S. E. M. Li Peng, Premier Ministre de la République populaire de Chine; S. E. M. Chuan Leekpai, Premier Ministre de la Thaïlande; S. E. M. Felipe González, Président du Gouvernement espagnol, et S. E. M. Datuk Seri Mahathir Ben Mohammed, Premier Ministre de la Malaisie.

Les Gouvernements du Guyana et de l'Afrique du Sud ont également envoyé des messages.

Les Ministres des affaires étrangères suivants ont aussi envoyé des messages : S. E. M. Farès Boueiz, Ministre des affaires étrangères du Liban; S. E. M. Farouk Al-Sharaa, Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne; S. E. M. Youssef Ben Alaoui Ben Abdoullah, Ministre d'État pour les affaires étrangères du Sultanat d'Oman; S. E. M. Yohei Kono, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Japon; S. E. M. Guido di Tella, Ministre des relations extérieures, du commerce international et de la culture de la République argentine; S. E. M. Brian Alleyne, Ministre des affaires étrangères et de l'unité de l'OÉCO (Organisation des États des Caraïbes orientales) du Commonwealth de la Dominique; S. E. M. Ruhakana Rugunda, Ministre des affaires étrangères de la République de l'Ouganda; S. E. M. Karolos Papoulias, Ministre des affaires étrangères de la Grèce; S. E. M. Guennadi Oudovenko, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine; S. E. M. Nathan Shamuyarira, Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe; S. E. M. Celso Amorim, Ministre des relations extérieures de la République fédérative du Brésil; S. E. M. Omar Moustafa Mountasser, Secrétaire du Comité général populaire pour les relations extérieures et la coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste.

Nous avons également reçu des messages de S. E. M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, et de S. E. M. Hamid Algabid, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique.

Des institutions spécialisées, nous avons reçu le message de S. E. M. Federico Mayor, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Des organisations non gouvernementales, nous avons reçu un message de l'*International Progress Organization*.

Au nom du Comité tout entier, je voudrais exprimer notre sincère gratitude aux chefs d'État et de gouvernement, ministres des affaires étrangères, gouvernements et organisations que je viens de citer ainsi qu'à tous les participants pour les incessants efforts qu'ils déploient en vue d'une solution globale, juste et durable de la question de Palestine et pour l'appui qu'ils ont constamment apporté aux objectifs et aux activités de notre Comité. Les déclarations que nous avons entendues et les messages de solidarité que nous avons reçus aujourd'hui démontrent une fois de plus la détermination de la communauté internationale à progresser vers l'instauration de la paix au Moyen-Orient à travers la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, conformément aux résolutions des Nations Unies. Je puis vous assurer que nous, les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, ne ménagerons aucun effort pour atteindre ces objectifs.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à S. E. M. Farouk Kaddoumi, Chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine.

**M. Kaddoumi** (Organisation de libération de la Palestine) (*interprétation de l'arabe*) : Alors que se termine cette cérémonie tenue en solidarité avec le peuple palestinien, j'ai le grand plaisir de vous exprimer notre profonde gratitude pour les efforts incessants que vous avez déployés pour appuyer le droit du peuple palestinien à exercer ses droits nationaux inaliénables. J'aimerais remercier tous les membres du Comité pour les efforts qu'ils ont accomplis pour permettre la réalisation de ce noble objectif.

Je suis également très heureux de remercier toutes les personnes présentes d'être venues participer avec nous à cette célébration. Je voudrais notamment mentionner ceux qui ont fait des déclarations au début de la séance : le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil de sécurité et le représentant du Secrétaire général. Je voudrais également remercier le Président du Comité spécial

chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés de la manière objective dont il a dépeint la situation dans nos territoires occupés.

Je tiens également à remercier les chefs d'État ou de gouvernement et les ministres des affaires étrangères de pays amis des messages qu'ils ont adressés au Comité pour exprimer leur solidarité avec le peuple palestinien et leur appui en faveur de nos droits nationaux. Je remercie également tous nos amis qui se sont joints à nous pour célébrer cette Journée, soit en étant présents parmi nous aujourd'hui, soit en envoyant des messages ou en exprimant d'une autre manière leur solidarité avec le peuple palestinien.

Je vous remercie une fois de plus, Monsieur le Président, de même que tous ceux qui sont présents dans cette salle et tous les membres du Comité, un Comité qui travaille dur pour permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables. J'espère que, compte tenu de l'évolution de la situation au Moyen-Orient, la marche vers la paix sera couronnée de succès, conformément aux vœux de la communauté internationale.

**Le Président** : Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous ceux qui ont apporté leur concours à l'organisation de cette Journée, en particulier le personnel de la Division des droits des Palestiniens, le Bureau des services de conférence et le Département de l'information, sans oublier ceux qui, dans les coulisses, veillent à assurer la sécurité.

Je voudrais vous rappeler que l'exposition présentée par le bureau de l'Observateur permanent de la Palestine, sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, sera inaugurée aujourd'hui à 18 heures, dans le hall du bâtiment de l'Assemblée générale, et qu'elle sera suivie d'une réception.

*La séance est levée à 12 h 15.*